

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT**

Envoyé en préfecture le 16/01/2024

Reçu en préfecture le 16/01/2024

Publié le

ID : 063-216304196-20231229-DELCM2023_29D1-DE

S²LOW

SEANCE DU 29 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf du mois de décembre, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 17 heures 30 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 9
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 21 décembre 2023

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, BOREL Jérôme, CHARBONNIER Nadine, GIRARD Alain, DEFRETIERE David, NIGON Florent.

EXCUSES : MILLER Nathalie procuration à BOREL Jérôme, AGUES Nicolas donne procuration à Gilles CHAMPOMIER, DUBOST Séverine procuration à DURIN Sylvain, DELRIEU Agnès donne procuration à MOULY Josette, SUCHET David donne procuration à NIGON Florent

ABSENTE : CAZADE Anasthasia

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délibération n°1

OBJET : VALIDATION ETUDE AVANT PROJET RENOVATION DE LA BOULANGERIE

Dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne boulangerie, la commune s'est rapprochée de plusieurs cabinets d'architectes. Plusieurs propositions ont été obtenues. Après analyse, une offre groupée par quatre entreprises propose une offre complète qui comprend : une étude APS/APD (par PAF Architecture), une étude structurelle du bâtiment (par Lucide architecture et ingénierie), une étude thermique (par Qui Plus Est BET Fluides membre de la coopérative OXALIS) et la prestation d'un économiste (par CS2N Economie et Construction). Il est proposé de valider les quatre offres suivantes :

- PAF Architecture, l'entreprise est basée au 3 rue Béliard 63000 Clermont-Ferrand pour un montant de 10 000 euros HT, soit 12 000 euros TTC
- Lucide architecture et ingénierie, l'entreprise est basée Les Chassagnols, 63640 Charensat pour un montant de 2 000 euros HT, soit 2 400 euros TTC
- CS2N Economie de la Construction basé à 15 Rue Peire d'Alverhne, 63100 Clermont-Ferrand pour un montant de 2 280 euros HT soit 2 736 euros TTC
- « Qui plus Est BET Fluides », coopérative OXALIS, l'entreprise est basée au 603 boulevard Wilson 73100 Aix-les-Bains pour un montant de 2 400 euros HT, soit 2 880 euros TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** ces quatre propositions,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERES
CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT**

Envoyé en préfecture le 06/01/2024
Reçu en préfecture le 06/01/2024
Publié le 06/01/2024
ID : 063-216304196-20231229-DELCM2022_DEC29-BF

S²LOW

SEANCE DU 29 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre du mois de décembre, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 18 heures 45 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 9
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 21 décembre 2023

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, BOREL Jérôme, CHARBONNIER Nadine, GIRARD Alain, DEFRETIERE David, NIGON Florent.

EXCUSES : MILLER Nathalie procuration à BOREL Jérôme, AGUES Nicolas donne procuration à Gilles CHAMPOMIER, DUBOST Séverine procuration à DURIN Sylvain, DELRIEU Agnès donne procuration à MOULY Josette, SUCHET David donne procuration à NIGON Florent

ABSENTE : CAZADE Anasthasia

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délibération n°2

OBJET : DECISION MODIFICATIVE

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, il est nécessaire de réaliser les virements de crédits suivants sur le budget communal exercice 2023 :

SECTION FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 66	ART 66111	+ 303.00 €
CHAPITRE 65	ART 6558	- 303.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- AUTORISE cette décision modificative,

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

Envoyé en préfecture le 16/01/2024

Reçu en préfecture le 16/01/2024

Publié le

ID : 063-216304196-20231229-DELCM2023_29D2-DE

S2LOW

SEANCE DU 29 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf du mois de décembre, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 18 heures 45 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 9
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 21 décembre 2023

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, BOREL Jérôme, CHARBONNIER Nadine, GIRARD Alain, DEFRETIERE David, NIGON Florent.

EXCUSES : MILLER Nathalie procuration à BOREL Jérôme, AGUES Nicolas donne procuration à Gilles CHAMPOMIER, DUBOST Séverine procuration à DURIN Sylvain, DELRIEU Agnès donne procuration à MOULY Josette, SUCHET David donne procuration à NIGON Florent

ABSENTE : CAZADE Anasthasia

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délibération n°3

OBJET : CAMPAGNE DE STERILISATION DES CHATS LIBRES

L'Association protectrice des animaux du Puy-de-Dôme située Les Bas Charmets 63360 GERZAT propose une campagne de stérilisation des chats libres du 1^{er} février au 29 avril 2024. Cette campagne propose la stérilisation, l'identification, les tests FIV/FELV et le tatouage des animaux. Les chats qui présenteront des maladies ou des maladies sanitaires seront euthanasiés. Cette campagne est payante. Le montant tarifaire se décompose comme suit :

Désignation	Tarif en € par chat	Tarif en € par chat	Tarif en € par chat
	Moins de 5 chats	De 5 à 10 chats	Plus de 10 chats
Males (test FIV/Felv + tatouage + castration)	20	15	10
Femelles (test Fiv/Felv + tatouage + stérilisation)	40	30	20

Le nombre de chats libres entrés au refuge sera comptabilisé à la fin de la période par l'Association et donnera lieu à une facturation à la Mairie selon le tableau récapitulatif ci-dessus. Une convention est proposée afin de préciser les modalités de cette opération de stérilisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** cette campagne de stérilisation,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 29 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf du mois de décembre, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 18 heures 45 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 9
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 21 décembre 2023

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, BOREL Jérôme, CHARBONNIER Nadine, GIRARD Alain, DEFRETIERE David, NIGON Florent.

EXCUSES : MILLER Nathalie procuration à BOREL Jérôme, AGUES Nicolas donne procuration à Gilles CHAMPOMIER, DUBOST Séverine procuration à DURIN Sylvain, DELRIEU Agnès donne procuration à MOULY Josette, SUCHET David donne procuration à NIGON Florent

ABSENTE : CAZADE Anasthasia

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délibération n°4

OBJET : Logement communal : 6 Cour des Frères

Le Maire rappelle aux membres du Conseil que le logement communal situé 6 Cour des Frères, est occupé depuis le 30 novembre 2020 par la Fédération des Compagnons du Tour de France de Limoges, basé 5 rue de la Règle 87000 LIMOGES

Lors de la réorganisation de la Fédération des Compagnons, la Fédération Compagnonique Régionale de Limoges, basée rue Charles Lavauzelle 87350 PANAZOL va devenir le nouveau preneur de ce logement à compter du 1^{er} janvier 2024

Il propose une tarification mensuelle à 403,00 € à compter du 1^{er} janvier 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le nouveau tarif de location de l'appartement n°6 cour des frères
- autorise le Maire, ou son représentant légal, à signer le bail à intervenir

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Maire



Certifiée exécutoire par le Maire, publication en Mairie le 30 décembre 2023

